

**Maladies**  
Sclérotinia  
Mildiou

## STADE

Les parcelles de tabac sont dans l'ensemble hétérogènes et en retard. Le tabac souffre de manque d'eau, là où il ne peut pas être irrigué. Les récoltes traditionnelles ont démarré, les mécanisées très peu.

## MALADIES

### Sclérotinia



ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS [www.agriculture.gouv.fr/ecophyto](http://www.agriculture.gouv.fr/ecophyto)

Après la découverte la semaine dernière des premières attaques dans une parcelle du Kochersberg, d'autres symptômes de sclerotinia ont été trouvés dans une parcelle près d'Haguenau. La surveillance reste de rigueur.

### Mildiou

Suite à une interrogation du modèle Positif® Tabac de Bayer le 27 juillet 2015, voilà la situation prévue jusqu'au 05/08/2015 :

**-Strasbourg :** Le risque mildiou demeure en zone défavorable jusqu'au 28 juillet où il rentre en zone favorable. Les pluies prévues le 1<sup>er</sup> août le feront progresser pour rentrer en zone très favorable à partir du 3 août. La production d'inoculum et les contaminations primaires seront en augmentation.

**Evolution par rapport à la dernière simulation : risque défavorable, puis favorable et ensuite très favorable. Il est supérieur à la fois précédente. Les irrigations**

**par aspersion augmenteront le risque. La vigilance est de rigueur.**

**-Sélestat :** Le risque mildiou, en zone défavorable en début de simulation, progresse pour rentrer en zone favorable à partir du 31 juillet. Il continue sa montée vers la zone très favorable qu'il vient frôler en fin de simulation. La production d'inoculum et les contaminations primaires augmenteront suite aux pluies prévues le 1<sup>er</sup> août.

**Evolution par rapport à la dernière simulation : risque réel de mildiou, supérieur à la fois précédente. Les irrigations par aspersion augmenteront le risque. Les contaminations primaires et la production d'inoculum seront en progression. La vigilance est de rigueur.**

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*